



Objectifs de la formation

Mieux connaître les pouvoirs de police du maire face aux animaux et appréhender le cadre légal se rapportant aux animaux – Rédiger un arrêté en ce sens (animaux nuisibles, etc...)

**Vendredi 4 décembre
2026**

à Marsac sur l'Isle
Maison des Communes

Durée : **4 heures**

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Prévenir et sanctionner les troubles liés aux animaux**
 - Animaux errants et/ou dangereux
 - Animaux nuisibles
- **L'exercice du pouvoir de police**
 - Qui peut agir ?
 - La méthodologie de la réaction
- **Le champ d'intervention du Maire**

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires